

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 novembre 2018

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de M Kremer, Mmes Reslinger et Peiffert (excusées)
La séance est ouverte à 18 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 11 octobre 2018.

Le Maire indique qu'il est en attente de la subvention régionale pour les travaux de requalification de la rue de la Colline. Le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 octobre. Celui-ci est approuvé sans observation.

PERSONNEL COMMUNAL REMPLACEMENT DE Mme METZ Nathalie.

Le Maire rappelle la polyvalence de l'emploi occupé par Mme Nathalie METZ au sein de la commune puisqu'elle avait en charge l'entretien et la gestion de la salle, le nettoyage de l'école primaire, la mairie et le local du périscolaire, elle s'occupait également du fleurissement de la commune et de l'entretien de certains espaces verts et elle était amenée à intervenir en renfort au périscolaire. Le Maire indique qu'il est indispensable de pourvoir à son remplacement à compter du 1^{er} janvier prochain. Trois candidatures ont été enregistrées pour l'exercice de ces fonctions ; elles concernent des personnes résidant dans la commune et exerçant déjà une activité à temps partiel. Dans ces conditions, il est proposé de répartir les tâches exercées par Mme METZ entre les différentes postulantes sur la base d'un contrat à durée déterminée de la manière suivante :

- 5 heures par semaine pour l'entretien et la gestion de la salle communale. La candidature de Mme Nathalie MULLER est retenue.
- 8 heures par semaine pour l'entretien des écoles et de la mairie. La candidature de Mme Melissa PASCHKE est également retenue.
- Muriel Berviller est nommée conseillère municipale déléguée au fleurissement et à l'entretien des espaces verts.

Le CM approuve les dispositions présentées par le Maire.

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE FREE MOBILE

Le Maire fait le point sur les démarches entreprises auprès de l'ANFR qui a mené une étude sur l'exposition aux ondes à proximité du pylône SFR, les relevés réalisés montrent que les valeurs relevées sont nettement inférieures au seuil d'autorisation. Par ailleurs, la société Free Mobile a accepté de déplacer le pylône et de l'implanter à plus de 400 mètres des premières maisons du chemin des Vignes. Le maire indique qu'il a reçu en réunion des habitants de ce secteur qui ont maintenu leur opposition à ce projet. De plus, ce projet ne semble pas recueillir un consensus au sein du conseil, il propose d'informer la société Free Mobile que la commune ne donnera pas une suite favorable à leur demande d'implantation d'une antenne sur un terrain communal. Il précise toutefois que ce projet d'implantation de cette société pourrait avoir une évolution ultérieure par le biais d'une installation sur l'antenne actuelle de la société SFR.

DECISIONS FINANCIERES

Le CM adopte les décisions suivantes :

- inscription d'une somme d'un montant de 7603,60 € au titre des travaux réalisés en régie
- approbation de la DM 3 qui permet de régulariser sur le plan comptable une recette d'investissement
- autorise l'achat de 5 bancs pour l'école primaire pour un montant de 531,86 €
- versement des subventions aux associations de la commune (1800 € pour le football-club, 600 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers) et 242,70 € à la coopérative de l'école maternelle.

Le CM décide de modifier les termes de la délibération du 11 octobre dernier concernant l'avenant au bail concernant les terrains militaires loués à la SCEA Lagrange. Compte tenu de la nature des terres louées qui sont constituées de prairies destinées exclusivement au pacage des animaux, le montant du fermage est fixé à 1,75 quintal par hectare.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Le CM se prononce en faveur du report jusqu'en 2026 du transfert de la compétence « eau potable » des syndicats actuels vers la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois. Le CM autorise l'intégration au régime forestier de 2 parcelles de bois achetées par la commune en 2014. Le CM autorise le Maire à conclure un bail pour le logement communal du 1^{er} étage de l'immeuble du Château.

PROGRAMME FORESTIER 2019

Le CM approuve le programme forestier 2019 présenté par les services de l'ONF qui prévoit une recette de 50 518 € et une dépense de 27 235,86 €. Le CM approuve également le règlement forestier concernant le bois d'affouage et maintient le prix de vente du bois d'affouage à 12 € le stère pour les habitants de la commune et à 13 € HT pour les personnes extérieures à la commune.

DIVERS

Le Maire informe le CM que 2 dossiers de travaux portant sur l'éclairage public et le réaménagement du parking de la mairie sont à l'étude.

Il fait le point sur le dossier d'une maison dont l'état pourrait présenter un danger pour son occupant.

Le Maire indique que la cérémonie des vœux est fixée au samedi 5 janvier 2019. Il rappelle les dates des diverses manifestations et assemblées générales qui se tiendront prochainement à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20

Le Maire,